



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20240410 -10

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERÉ sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 17
- votants = 19

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel TEULIERE
Date de la convocation : 02 avril 2024

Présents votants :

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

LUDIER Stéphane à NAYRAC Jean-Luc, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel.

Absents dont excusés :

BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, LAVERGNE-AZARD Loïc, MADELRIEUX Christian, PEYRICAL René et MOQUET Nathalie.

OBJET : Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2024

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire respectif,
Suite au débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2024,
Suite au vote du budget du syndicat,
Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,
Considérant que les six membres du syndicat se situent sur trois départements, voire sur trois Régions distinctes,

Monsieur le Président précise que les financements seront sollicités auprès :

- De l'Europe
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'éventuels autres partenaires financiers.

Après présentation du programme des actions 2024, inscrit au budget 2024 et avoir oui l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

AR Prefecture


046-200092138-20240410-20240410_10-DE
Reçu le 25/04/2024

- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2024 sur les bases du document ci-joint ;
- L'autorise à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Publié et notifié le 25/04/2024

Acte rendu exécutoire

Syndicat mixte
SMDMCA
Dont la moyenne
aval
Le Président,
Francis AYROLES



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président

Syndicat mixte
SMDMCA
Dont la moyenne
aval

Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

